Association Faune Flore de l'Orne

Association type loi 1901, déclarée au Journal Officiel du 21 Octobre 1980 - Agréée au titre de la Protection de la Nature, art. 40 loi du 10 Juillet 1976 - Agréée au titre de l'Urbanisme, art. L 160-1 du Code de l'Urbanisme - Agréée au titre de la Jeunesse et de l'Éducation populaire, N° 81-115.

L'AFFO a pour but :

- L'étude de la Faune, de la Flore, de la Géologie, des milieux naturels de l'Orne;
- La sauvegarde et la protection des sites naturels et géologiques de l'Orne qui présentent un intérêt scientifique, ainsi que la faune et la flore qui s'y trouvent;
- De veiller à la prise en compte de l'environnement, des richesses naturelles et des équilibres écologiques dans le cadre de tout projet d'aménagement dans le département de l'Orne;
- De promouvoir, favoriser, soutenir l'éducation populaire, l'initiation en matière d'environnement et de découverte de la nature.

AFFO

COFONDATEUR du G.R.A.P.E Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement en Basse-Normandie

16, rue Étoupée — 61000 ALENÇON — Téléphone 33.26.26.62

ISSN 0296-9173

L'EMOUCHET

14

Revue de l'Association Faune et Flore de l'Orne

Dessin de couverture: Claire FELLONI

Dans cette touffe d'herbe que l'on pourrait rencontrer en avril-mai sur un terrain calcaire figurent de gauche à droite :

- sur la moitié supérieure : l'Ophrys araignée *(Ophris sphegodes)*
  l'Orchis singe *(Orchis simia)*
  le Muscari à toupet *(Muscari comosum)*
  le Lin des prés *(Linum catharticum)*
- sur la moitié inférieure : le Bugle de Genève *(Ajuga genevensis)*
  le Polygale *(Polygala calcarea)*
  la Véronique germandrée *(Veronica teucrium)*

Dessin de couverture: Claire FELLONI

Dans cette touffe d'herbe que l'on pourrait rencontrer en avril-mai sur un terrain calcaire figurent de gauche à droite :

- sur la moitié supérieure : l'Ophrys araignée *(Ophris sphegodes)*
  l'Orchis singe *(Orchis simia)*
  le Muscari à toupet *(Muscari comosum)*
  le Lin des prés *(Linum catharticum)*
- sur la moitié inférieure : le Bugle de Genève *(Ajuga genevensis)*
  le Polygale *(Polygala calcarea)*
  la Véronique germandrée *(Veronica teucrium)*

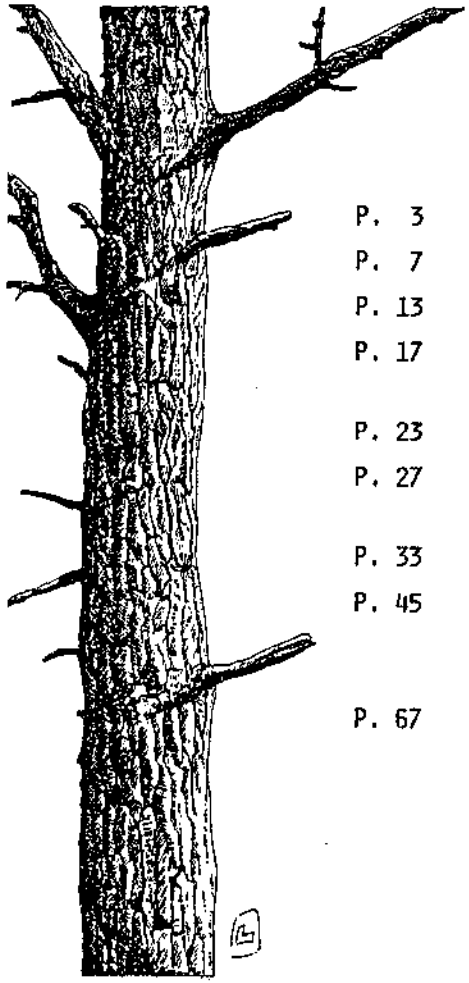

SOMMAIRE

P. 3 DES GALLES ET DES INSECTES

P. 7 LES FRUITS DE LA HAIE

P. 13 DECOMPTE DES ANATIDES

P. 17 SYLVICULTURE, PAYSAGE ET ECOLOGIE

P. 23 DE "HOUP" EN HUPPE

P. 27 PLANTES RARES DE L'EST DE L'ORNE

P. 33 ESSAY, GEOLOGIE ET PAYSAGE

P. 45 GLOSSAIRE DES NOMS VULGAIRES DE PLANTES USITES DANS LE DEPARTEMENT DE L'ORNE

P. 67 LA TAUPE EST UNE BETE NOIRE

DES GALLES ET DES INSECTES

Thierry CAMUS
Illustration
Jean-François LAUNAY

DIVERSES ET COMPLEXES

En hiver, ces grosses billes brunes que l'on peut observer sur les rameaux du chêne, ce sont des galles. Au printemps, ces petites érections rouges rencontrées sur les feuilles des tilleuls, ce sont aussi des galles.

Pour rencontrer toutes les galles, affirme le professeur SAUSSEY de la Faculté de CAEN, avec lequel nous avons cherché à en savoir plus, il faudrait trois vies humaines. Surtout n'affolez pas vos proches, la "gale" n'est pas de retour; ces galles-ci sont celles des végétaux; arbres, arbustes, plantes herbacées (sans bois), mousses et même lichens. Ce sont des excroissances végétales liées à l'intrusion d'un organisme extérieur.

Vraiment elles sont inclassifiables puisqu'étant l'intersection entre un végétal et un insecte le plus souvent de l'ordre des hémiptères, homoptères ou hypénoptères, ou un acarien, un nématode, un champignon, une bactérie.

L'organisme qui provoque la galle en use d'abris et de nourriture

Le végétal isole ainsi le parasite (qui n'en est pas toujours un puisque les galles démontrent des cas de symbiose, c'est-à-dire que l'agent galigène et le végétal échangent un service alors que le parasite prend sans rien donner). La plante met à disposition de l'intrus de nouveaux tissus afin d'épargner ceux qui lui sont vitaux.

églantier (*Rosa canina*) et un bédégar

Le mécanisme de formation des galles est complexe et fort mal connu. L'intrus pourrait par ses secrétions (par exemple celles de l'embryon et de la larve chez les cynipides - insecte hyménoptère comme la guêpe -) stimuler l'élaboration ou améliorer l'activité d'une hormone de croissance, déjà présente dans la constitution du végétal, normalement en plus infime quantité. Son nom: l'hétéro-auxine laquelle va déterminer une augmentation en taille ou en nombre des cellules végétales proches du parasite. Cela provoque la galle qui prend fréquemment une teinte rougeâtre s'expliquant par la disparition de la chlorophylle (pigment vert des plantes), laissant apparaître l'anthociane (pigment rouge habituellement voilé par le vert). Disons que la plante souffre.

Prenons un chêne, un bon gros chêne pédonculé. Plus de 200 types de galles peuvent lui pousser sur le dos dans nos régions.

Observons l'une de ces galles parmi les plus communes: ***Neurotheras quercusbaccarum*** (crac! un nom latin) provoqué par un cynipide. Sous ce mot tordu se cache un cycle tordu.

Il faut distinguer deux générations distinctes, la génération bisexuée comprenant des mâles et des femelles et la génération agame composée uniquement de femelles se reproduisant par parthénogénèse, c'est-à-dire que la reproduction se réalise sans fécondation donc que la femelle procrée sans l'intervention d'un mâle (original). Chacune de ces générations provoque une galle distincte.

En été, la génération agame se développe dans une galle lenticulaire (5 mm de diamètre, 1,5 mm de hauteur) sur la face inférieure des feuilles et ressemblent quelques peu à des petites "soucoupes volantes" bombées au centre et qui tombent en octobre sur le sol. En fait d'envahisseurs, c'est au printemps que sortent les femelles ailées qui partent à la recherche des châtons du chêne pour y pondre leurs "oeufs" parthénogénétiques (en vérité on parle d'oeufs lorsqu'il y a eu fécondation, mais passons...).

Ce qui provoque le second type de galle où se développe la larve, puis la nymphe (dont on distingue les pattes et les yeux) et enfin l'imago (insecte adulte). Ces galles-ci accrochées çà et là sur les châtons ressemblent à s'y tromper à des groseilles d'un vert rougeâtre dans lesquelles je ne vous conseille pas de croquer si vous n'avez pas été habitués à manger des larves...

En mai-juin sort la génération sexuée, mâles et femelles qui ne manquent pas de s'accoupler. Les femelles vont pondre sous les feuilles la nouvelle génération agame et revenir ainsi au premier type de galle. le cycle est bouclé. Ouf!

Savoir si les cellules végétales sont stimulées en taille et en nombre, donc s'il s'agit d'une galle n'est chose aisée. L'anomalie peut trouver son origine en une simple piqûre d'insecte, une trace de mineuse, une réaction à la pollution (il fallait s'y attendre), au climat ou une contrainte physique. Ne vous jetez pas non plus trop vite sur ce qui se révèlera être un chewing-gum jeté négligemment. Toute partie du végétal est susceptible de recueillir un type de galle; aussi bien la feuille que la tige, le tronc, la fleur, le fruit, le châton, et même la racine.

Savez-vous qu'une même galle peut abriter plusieurs intrus qui parasitent l'agent initial, et eux-mêmes hyperparasités par les suivants?

Ce que vous aviez pris pour une fraise, une pomme, une groseille un "cochonnet" pour jouer à la pétanque, était peut-être une galle...

BIBLIOGRAPHIE

- Provisional Keys to British Plants Galls F.B. Stubbs. British Plant Gall Society 1986.
- The Pocket encyclopedia of plant galls incolour. Arnold Darlington illustrated by M.S.D. Hirons.
- Handbooks for the identification of british insects - Royal Entomological Society of London.
- Les zoocécidies des plantes d'Europe et du bassin méditerranéen C. Havard, S. Tomas 1908.
- Découvrir et reconnaître les galles. E. Westphal, R. Bronner, P. Michler. Ed. Delachaux & Niestlé.

LES FRUITS DE LA HAIE

Rosine GUERCHAIS
Illustration
Claire FELLONI

COMESTIBLES ET THERAPEUTIQUES

- "Les Fruits de la Haie": Tel était le thème d'une sortie A.F.F.O. qui se déroula au cours du mois d'octobre dans les environs de Bellême. Ce fut un après-midi riche en couleurs automnales et le soleil présent, nous permit même, de loin, de distinguer les différents arbres et arbustes, d'après les teintes des feuillages.

Mais connaissez-vous les utilisations sur un plan comestible et thérapeutique des fruits et baies d'automne? Beaucoup sont excellents seuls ou en accompagnement, ou en garniture. Ils sont, en outre, très sains, par leurs vitamines, sels minéraux, oligo-éléments, principes amers, huiles essentielles, favorisant l'activité de diverses glandes. Mais, attention! certains fruits sont toxiques et il importe donc de les connaître.

- L'Aubépine: Le fruit (la cenelle) est utilisable en automne. On en fait des jus et sirops riches en vitamines. Les baies, rouge-vif sombre, peuvent d'ailleurs s'associer avec les baies d'Epine-vinette (Dose: 3 parties d'Aubépine, 1 partie d'Epine-vinette) en infusion, la tisane d'Aubépine est efficace contre les troubles cardiaques et circulatoires (Dose: 25 cl d'eau bouillante sur 2 cuillerées à café de fleurs et feuilles. Laisser infuser et filtrer. 2 tasses par jour).

Cenelles d'Aubépine

On peut aussi accommoder les cenelles en une purée très nutritive, qu'on relève avec d'autres fruits (cynorrhodons, prunelles) ou bien, les mélanger à de la farine, les jeunes feuilles sont bonnes en salade.

- L'Eglantier: En mai-juin, on peut ajouter les pétales des fleurs dans des salades sauvages. Le fruit (le cynorrhodon) est rouge et charnu c'est une mine de vitamines C (de 10 à 50 fois plus que le citron) on le cueille après les premières gelées. Cuits dans un peu d'eau, après avoir enlevé les graines, les cynorrhodons donnent une remarquable sauce tomate! Voici la recette d'une tisane rafraichissante: 25 cl d'eau sur 2 cuillerées à café de fruits en morceaux, porter à ébullition, laisser cuire 10 mn. Passer et boire, sucrée ou non. Il est possible, aussi, d'en faire une crème: faire cuire 500 gr. de baies, sans noyaux ni tiges, 100 gr. de sucre, 4 cuillerées à soupe de citron, 1 bâtonnet de canelle. Passer au tamis et faire cuire à nouveau quelques instants. Mettre dans des bocaux fermés hermétiquement ceux-ci, après refroidissement, se conservent au réfrigérateur.

- Le Cornouiller sanguin: Ses baies noires et amères, mûres en octobre sont toxiques. Il faut éviter de les confondre avec les baies rouges et acides du Cornouiller mâle qui sont comestibles et très nutritives, en raison de leur teneur en glucides. La cueillette se fait en septembre-octobre. On les mange crus de préférence, bien mûres. Le degré de maturité se juge à leur contenu qui passe de l'orange au rouge vif, puis au rouge sombre, le stade le meilleur.

- L'Alisier blanc: L'Alise est orangé à rouge-vif. Cueillie après les premières gelées, elle est utilisée, cuite, en marmelade, sirop.

- Le Prunellier: Il est très épineux, ses rameaux gris-foncé, luisants, portent des baies d'un bleu noirâtre, de septembre à décembre. Après les premières gelées, on peut les consommer en jus (excellent vinaigre pour les salades). Les prunelles cuites avec miel et sucre donnent des confitures, mais aussi des vins et liqueurs qui excitent l'appétit. L'amande peut-être mangée en petite quantité, elle est nutritive, mais amère, car riche en acide cyanhydrique, donc toxique et mortelle à dose élevée.

- Le Sorbier des Oiseaux: La baie (la sorbe) est sphérique, jaune, puis rouge écarlate. les sorbes sont utilisables, cuites. On les cueille en automne, après la première gelée, pour en faire des jus, confitures, marmelades. Elles sont intéressantes par la richesse en vitamines C et en substances minérales.

- Le Genévrier: Il porte des feuilles étroites, allongées, coriaces et piquantes ainsi que des baies bleuâtres, charnues, qu'on peut cueillir presque toute l'année. La baie de genièvre est un excellent condiment (en particulier pour digérer) Les jeunes pousses comestibles en avril-mai sont ajoutées dans les salades sauvages, on peut aussi en faire une bonne infusion.

- La Viorne obier: Elle porte des baies globuleuses rouge-vif translucides, mûres en septembre ces baies sont acides, amères et dangereuses. Consommées crues, elles sont vomitives, purgatives et peuvent occasionner des graves troubles digestifs, une fois cuites, elles sont inoffensives mais leur goût reste amer et nauséeux. Les baies de Viorne lantane sont rouges puis noires à maturité. A ce dernier stade elles sont comestibles mais restent à déconseiller.

- La Douce-amère: Cette plante grimpante à tige ligneuse porte des fruits ovoïdes d'abord verts puis rouges. Toute la plante renferme des substances toxiques, les baies mûres contiennent des saponines et, dans leurs graines sont présents des alcaloïdes semblables à ceux de la Belladone. Leur ingestion provoque des troubles digestifs, nerveux, respiratoires et cardiaques, parfois mortels.

- Le Tamier: On le surnomme "l'herbe aux femmes battues". Cette plante grimpante se distingue par des jeunes pousses comestibles mais, une fois développée, l'ensemble est plus ou moins toxique et les baies rouges sont dangereuses à cause des saponines qu'elles contiennent. Les jeunes pousses sont cueillies au printemps puis cuites légèrement à l'eau pour les servir avec un simple filet d'huile d'olive (elles restent pourtant un peu amères...).

Les racines coupées et frottées sur un "bleu" le font disparaître (d'où son surnom).

- La Belladone: (*Atropa belladonna*) La majestueuse, voire exotique belladone, porte des baies de la taille d'une cerise, d'abord vertes puis noirâtres, placées au coeur d'un calice étalé en étoile.
Toute la plante est toxique elle renferme des alcaloïdes dont l'atropine, l'un des plus virulents. Une baie, avalée par inadvertance provoque dans le meilleur des cas un besoin excessif de mouvements, une tendance au rire, des hallucinations. Elle était connue des sorciers du Moyen-âge comme plante magique, en Allemagne c'est "la cerise des fous". A plus haute dose (environ 5 baies) c'est l'empoisonnement mortel.

- La Morelle noire: La plante porte des baies noires, non comestibles. Comme la Belladone, elle fait partie de la famille des Solanacées. Cette famille comprend des plantes comestibles comme la pomme-de-terre, la tomate, le poivron, l'aubergine et aussi des plantes dangereusement toxiques. La Morelle se situe entre les deux. Elle fut, jadis, employée comme plante médicinale, voire même consommée en légume dans certaines régions. Elle contient de la solanine dont la dose toxique est 0,3 g. L'empoisonnement frappe les enfants, attirés par les baies noires.

En conclusion, je vous engage, parmi ces quelques fruits d'automne, à goûter ceux qui sont comestibles, surtout le cynorrhodon pour ses vitamines explosives avant l'hiver. Et n'oubliez pas, comme j'allais le faire, la châtaigne qui fut très abondante l'automne dernier.

DECOMPTE DES ANATIDES HIVERNANTS DANS L'ORNE

Gaston MOREAU
Illustration
Jean-François LAUNAY

PERIODE 1980-1991

Les résultats des comptages des oiseaux d'eau fixés chaque années aux environs du 15 janvier pour l'Europe de l'Ouest par le BUREAU INTERNATIONAL DE RECHERCHES SUR LES OISEAUX D'EAU (B.I.R.O.E) ont permis de dresser le tableau ci-annexé pour le département. Dans l'Orne, le GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND (G.O.Nm), l'A.F.F.O. et depuis 1987, l'Office National de la Chasse continuent de s'associer pour effectuer au mieux ces dénombrements.

BILAN DES QUATRE DERNIERES ANNEES D'HIVERNAGE.

En 1988 - Hors celui des colverts, tous les effectifs sont en nette baisse.

En 1989 - Si colverts et surtout sarcelles d'hiver continuent à être en déficit sur l'effectif moyen des 7 dernières années, le nombre des canards chipeaux, siffleurs et souchets se multiplie. Fuligule milouins et morillons sont aussi en hausse.

En 1990 - Les colverts hivernent en grand nombre (mais quelle est la part des oiseaux d'élevage de la région?). Seules parmi les autres espèces, la sarcelle d'hiver retrouve un niveau moyen.

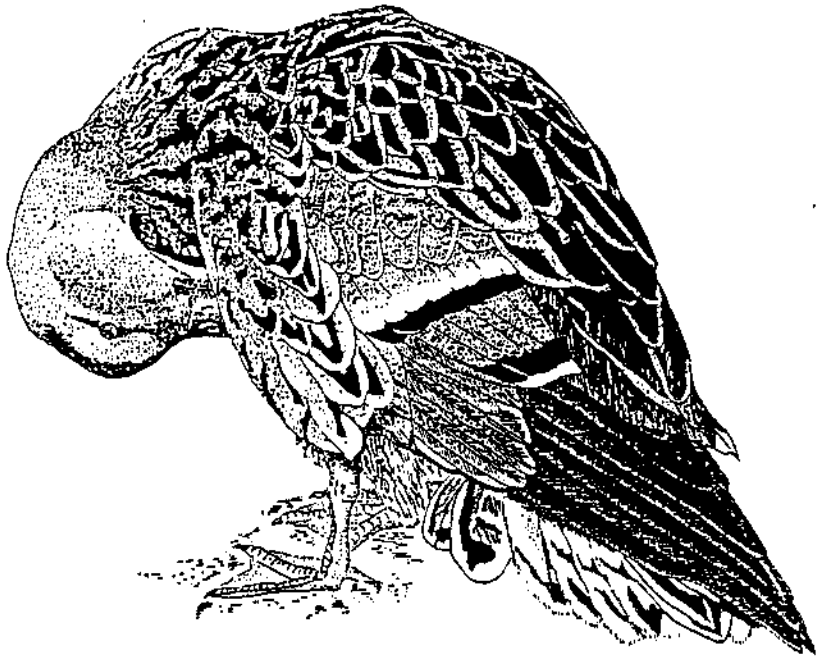

CANARD COLVERT
(Anas platyrhynchos)

En 1991 - Bonne tenue des colverts, fuligules milouins et morillons. Un petit groupe de chipeaux, siffleurs et souchets hiverne régulièrement. Chapître raretés: le garrot à oeil d'or, certes à très faible effectif, mais avec une grande régularité, reste fidèle aux étangs ornais. Les harles bièvres et piettes ne sont pas revus depuis 2 ans, et le canard pilet depuis 4 ans.

. Autres oiseaux d'eau: Les grèbes huppés prennent le risque d'hiverner en grand nombre en 1991, les foulques elles-aussi restent davantage en janvier tandis que le nombre des hérons après un sommet en 1989 semble vouloir se stabiliser (nota: il est précisé que ce commentaire ne touche que les oiseaux fixés en janvier, il exclut les passages de migration et retour).

PERIODE 1988-91

A N A T I D E S	Moy. annuelles sur 79-80-81-82-83 84-86 Etangs gelés en 85-87	1988	1989	1990	1991	Présence sur 11 dénombrements (1980-1991)
Colvert	1850	1768	1564	2740	2638	11
Sarcelle d'hiver	98	14	41	100	60	11
Chipeau	1	0	16	0	9	5
Siffleur	18	4	70	3	4	10
Pilet	+2	0	0	0	0	3
Souchet	+2	0	20	4	4	5
Morillon	14	2	22	3	23	10
Milouin	76	82	185	58	217	11
Garrot	1	0	2	2	3	8
Harlepiette	5	1	0	0	0	4
Harlebièvre	4	1	1	0	0	7
Autres oiseaux d'eau						
Foulque	269	131	228	161	319	11
Grèbe huppé	3	9	32	6	59	11
Héron cendré	16	17	32	12	19	11

Les comptages poules d'eau et grèbe castagneux : aucune fiabilité ,exclus.

SYLVICULTURE, PAYSAGE ET ECOLOGIE

Edith GRANDJEAN
Illustration
Jean-François LAUNAY
Evelyne MOINET

L'EXEMPLE DE LA FORET DOMANIALE DE PERCHE-TRAPPE

UNE ALLIANCE DU CLIMAT, DU SOL ET DE L'HISTOIRE

Gérées autrefois séparément, les forêts domaniales du Perche (2) (voir encadré 1) ont été réunies en une seule unité de gestion en 1970, en raison de leur proximité, de l'homogénéité des conditions stationnelles et de leur similitude de potentialité: le massif forestier de Perche-Trappe recouvre 5 000 ha environ dont 3 230 ha de forêt domaniale, il repose sur un plateau d'altitude moyenne de 280 m entrecoupé de vallées aux pentes parfois rapides conférant au paysage beaucoup de variétés et de magnifiques coups d'oeil.

Le climat est doux, humide, avec d'ordinaire une pluviosité bien répartie dans l'année, des brouillards fréquents entretiennent un degré hygrométrique élevé, avec cependant des gelées parfois tardives.

La roche-mère principale est l'argile à silex, ailleurs les sables du Perche affleurent sur les versants et dans les vallées de l'Avre et de l'Iton. Ces substrats portent des sols comprenants toute la palette des qualités, résultats des intéractions complexes entre roche-mère, traitements et végétations passés et actuels.

La forêt de la Trappe est un exemple de la forte influence des traitements passés. Ainsi la forêt de la Trappe a été traitée jusque dans les années 1920 en taillis (3) ou en taillis sous futaie (4). Ce mode de traitement (5) entraîne de fréquentes coupes rases (6), appauvri le sol par exportation de matière organique. De surcroît, des mises en lumière fréquentes du sol favorisent les espèces herbacées formant des tapis très denses, augmentant le risque d'incendie. La forêt de la Trappe en a connu plusieurs terribles: 482 ha ravagés en 1921, 300 ha en 1929, 120 ha en 1934 pour ne citer que les plus récents et les plus importants. Tous ces faits expliquent que le massif Perche-Trappe soit une véritable mosaïque de peuplements, où feuillus et résineux sont mêlés, mais il en résulte un inconvénient majeur, la difficulté de gestion, compensée néanmoins par l'avantage écologique de la pluriculture.

Actuellement les feuillus occupent environ 70% de l'espace forestier du Perche et de la Trappe. Les deux essences de base sont le chêne sessile et le hêtre. Les chênes constituent parfois de très beaux peuplements. Les hêtres, décimés par les incendies, sont moins nombreux à la Trappe. Dans certaines stations, mélangés aux résineux, ils contribuent au maintien des qualités édaphiques (7) et contrebalancent les effets acidifiants du pin sylvestre (voir encadré).

Dans les stations jugées dégradées, les pins sylvestres ont été introduits au XIX siècle. Ils constituent actuellement des peuplements d'une belle venue. Après la seconde guerre mondiale, d'autres résineux comme le sapin pectiné, l'épicéa, des résineux exotiques ont été plantés. (voir encadré 2).

FEUILLUS CONTRE RESINEUX

L'aménagement actuel (8) fixant les objectifs pour 30 ans est celui de 1970. Il privilégie le régime de la futaie (9) productrice de bois d'oeuvre de très haute qualité, générant

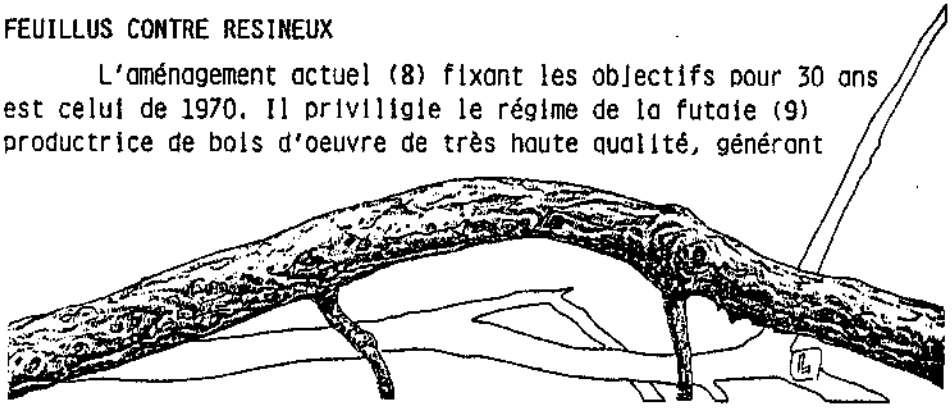

un milieu nourricier varié pour la faune, et aux grandes qualités esthétiques. Dans la mesure où les conditions de la station s'y prêtent, l'objectif actuel est clairement fixé: les peuplements de feuillus mélangés doivent être aussi nombreux que possible. 156 ha que le précédent aménagement avait prévu d'enrésiner sont aujourd'hui destinés à porter des peuplements de chênes et de hêtres. A terme, la proportion feuillus/résineux (70%/30%) sera modifiée en faveur des feuillus. La régénération naturelle (10) est maintenant bien maîtrisée, mais la régénération artificielle par substitution des feuillus aux résineux pose encore un très grand nombre de difficultés liées entre autres à l'acidification et au tassement des sols et aux conséquences de la coupe rase. Les premiers essais, en particulier dans la forêt de la Trappe, ont été pratiquement des échecs. De plus, de nombreuses parcelles régénérées étant contiguës, le résultat esthétique est catastrophique: paysage véritablement désolé jusqu'à l'horizon!

Mais les responsables de la forêt domaniale de Perche-Trappe, passionnés par les enjeux étudient par essais comparatifs différentes méthodes de préparation du sol et d'associations d'essences.

Une forêt est toujours un héritage. Celle de Perche-Trappe nous offre un superbe exemple du mariage du passé et des techniques actuelles.

---

(1) Un petit groupe de 12 membres de l'A.F.F.O. a visité le massif forestier de Perche-Trappe sous la conduite de M. ALLOUARD, Chef de Groupe Technique, et de Mrs TIEBAUD et RAULD, techniciens, de l'Office National des Forêts. L'O.N.F. est un établissement public mis en place le 1er janvier 1966. Il exerce son activité dans le domaine de la forêt et de l'espace naturel où il remplit 3 missions principales: la gestion de la forêt domaniale pour le compte de l'Etat; la gestion des forêts des collectivités pour le compte de leurs propriétaires (communes, département, région, établissements publics); la gestion des milieux naturels (réalisation par L'O.N.F de toutes les études ou travaux visant la mise en valeur de ressources naturelles pour le compte de tous partenaires publics ou privés).

(2) Une forêt domaniale est une forêt dont l'Etat est le propriétaire. les origines de la forêt domaniale remontent loin: anciennes forêts royales (c'est le cas de la forêt Perche-Trappe), biens de l'Eglise confisqués sous la révolution ou forêts acquises plus récemment.

(3) Le traitement est l'ensemble des opérations sylvicoles qui sont effectuées au cours des années dans un peuplement donné pour en assurer l'amélioration et la régénération. Le choix du traitement à appliquer est fonction des différents facteurs: conditions écologiques de la station, essences en place et état actuel des peuplements.

(4) On distingue 4 modes de traitement:

. Taillis: on utilise la propriété qu'ont les souches de certains feuillus de produire des rejets coupés tous les 15 à 30 ans.

. Taillis sous futaie: il s'agit d'un régime mixte dans lequel les arbres de différents âges surmontent des rejets de souches.

. Futaie régulière: sur une même parcelle, les arbres issus de graines ont le même âge et vieillissent ensemble jusqu'à leur régénération.

. Futaie jardinée ou irrégulière: ici, les arbres de tout âge se trouvent mélangés sur une même parcelle.

(5) cf. (4)

(6) Une coupe rase est une coupe totale, sans réserves (synonyme: coupe à blanc).

(7) Les qualités édaphiques sont celles qui concernent les relations entre les êtres vivants et leur substrat.

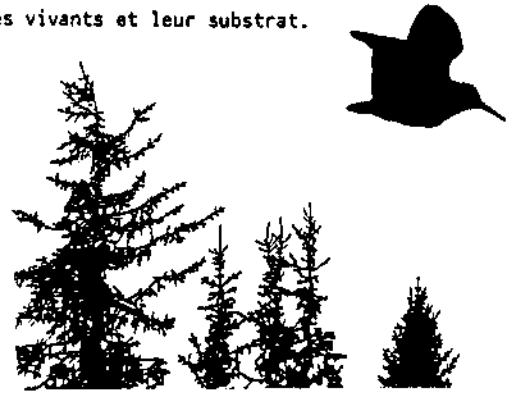

(8) L'aménagement d'une forêt est le document qui fixe les objectifs à atteindre, et planifie pour une durée de 20 à 30 ans les interventions.

(9) cf. (4)

(10) La régénération est l'opération qui assure le renouvellement de la forêt. Elle est naturelle lorsqu'elle est obtenue par semis issus des grands arbres sur la parcelle, ou artificielle lorsque par exemple il y a substitution d'essence de résineux en feuillus.

ENCADRÉ N°1

LES FORETS DOMANIALES DE L'ORNE

Elles occupent environ 25 000 ha, soit le quart du total de la forêt ornaise, réparties en 11 massifs:

ECOUVES	8 162 ha
ANDAINES	5 313 ha
PERCHE TRAPPE	3 203 ha
BELLEME	2 401 ha
RENO-VALDIEU	1 596 ha
MOULINS-BONSMOULINS	1 506 ha
BOURSE	1 189 ha
GOUFFERN	944 ha
ST EVROULT	669 ha
LE PIN AU HARAS	263 ha
TINCHEBRAY	20 ha

ENCADRÉ N°3

L'EPICEA: UNE ESSENCE DE REBOISEMENT CONTESTEE

Les aiguilles de l'Epicea, riches en résine et en lignine, sont très longues à se décomposer (entre 5 et 7 ans!). Elles s'accumulent au pied des arbres, formant un tapis dense d'où les lombrics sont presque absents; la présence de certains champignons transforme cette litière en un humus noir, acide, sans végétation herbacée. L'absence d'ensoleillement, lorsque les arbres sont plantés semés, aggrave le phénomène.

Le processus est responsable, lorsque l'Epicea est hors de son aire naturelle (en France, le seul massif des Vosges), d'un dramatique appauvrissement du sol.

ENCADRÉ N°2

Epicea commun

Aiguilles insérées autour des pousses redressées vers le haut, de même couleur sur les deux faces pointues sans être piquantes.

- cônes allongés, pointus, pendant sous leurs poids.

Pin sylvestre

- aiguilles groupées par deux, vert bleu, tordues sur elles-mêmes
- Les cônes apparaissent au sommet de la pousse, constitués d'écailles ligneuses.

Sapin pectiné

- Aiguilles vert foncé brillant sur le dessus, vert plus clair avec deux raies blanches sur la face inférieure. Insérées tout autour du rameau se rassemblent dans un seul plan de chaque côté de la pousse.
- Cônes dressés, mûrissant en septembre, s'écaillant dans le courant de l'automne, laissant sur l'arbre l'axe qui portait la fleur: la chandelle.

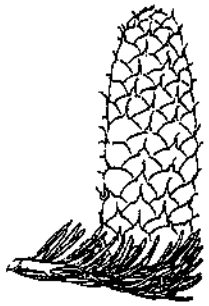

DE "HOUP" EN HUPPE

Bernard LANGELLIER
Illustrations
Jean-François LAUNAY

VOCABULAIRE AU NATUREL

A partir de la fin avril, les oreilles attentives auront l'occasion d'entendre un "Houp-houp-houp" maintes fois répété. Moins fréquente que dans le sud de la France, la Huppe fasciée niche néanmoins dans notre département. Une raison suffisante pour mieux la connaître.

LA HUPPE EST UNE "SALOPE"

"L'odeur particulière que dégagent les jeunes huppes est comparable à celle de la viande pourrie mêlée à la sueur de fauves en cage". (1). La huppe affectionne particulièrement les pacages de bestiaux où elle trouve quantités d'insectes dans les bouses. Voilà pourquoi les Lorrains disent "sale comme une huppe", ce qui a donné le mot "Salope" (2) (lequel n'est pas le féminin de saloud). En plus de ces insectes délicieux accomodés à la sauce bouse, elle se nourrit de chenilles, de fourmis et d'araignées. Les éléments indigestes comme les ailes de hanneton sont régurgités sous la forme de boulettes.

LA HUPPE AU SECOURS DES LATINISTES

Les Romains appelaient la huppe "Upupa". C'est d'ailleurs ce terme qui sert à la désigner scientifiquement. Upupa pour un oiseau qui fait houp-houp-houp", voilà la preuve que le "U" latin se

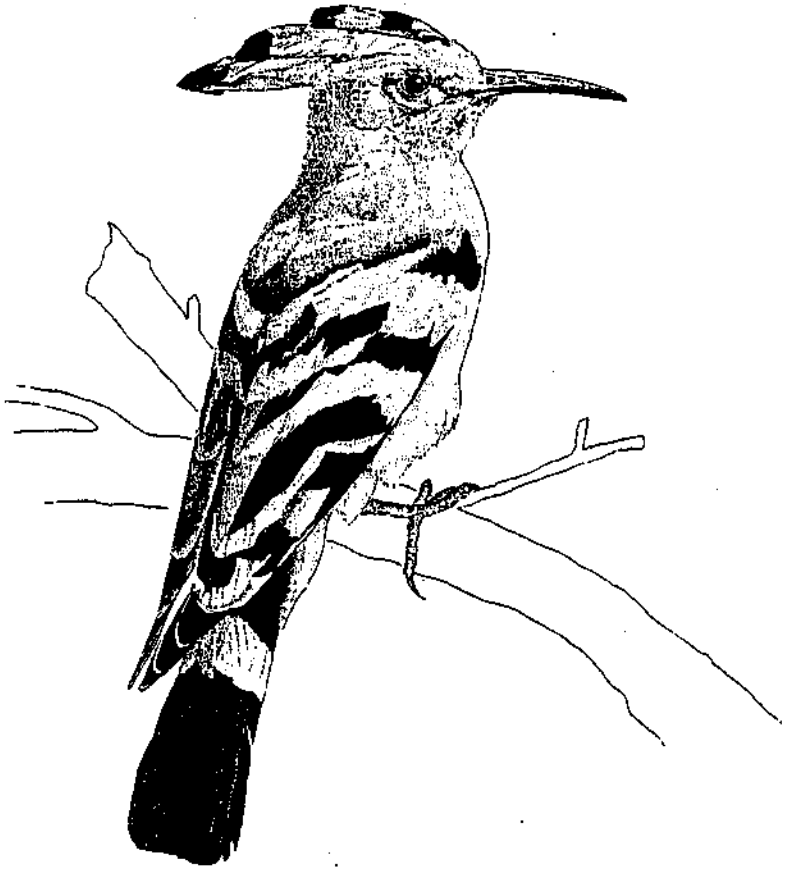

prononce "ou". Les Français en adoptant le mot "huppe" se sont trompés. C'est "houppe" qu'il fallait choisir. La même remarque en faveur du "ou" latin est à faire à propos de "cuculus", mais cette fois la langue française n'a pas choisi "cucu"; elle a choisi judicieusement le terme "coucou"...

UNE HUPPE SUR LA TETE DE LA HUPPE

On peut se demander comment il se fait que le même mot fasse référence à la fois à son chant et à cette touffe qui peut se dresser sur sa tête. On sait maintenant depuis BUFFON (3) que porter une huppe (ou une huppe comme celle de Riquet (4), c'est ressembler à la huppe. De même que porter une aigrette, c'est ressembler à une aigrette.

C'est donc le chant de l'oiseau qui a servi à désigner l'oiseau lui-même, puis la touffe de plumes qu'il porte sur la tête (5).

LES VERTUS DE LA SALE HUPPE

- "La chair de la huppe ne vaut rien, et il n'y a personne en aucun pays qui en veuille tâter". BELON 1555.
- "On a dit, il y a longtemps et l'on a beaucoup répété, que la huppe enduisoit son nid des matières les plus infectes, de la fiente de loup, de renard... bref de toutes sortes d'animaux sans excepter l'homme; et cela dans l'intention de repousser, par la mauvaise odeur, les ennemis de sa couvée". BUFFON. 1750.
- "Les huppes, trop faibles pour entreprendre un voyage de long cours passent l'hiver à demi-engourdies, dans les mêmes trous qui leur avaient servi de nid, pouvant à peine refaire les plumes que la mue leur avait fait perdre. De là on aura pris l'occasion de dire que toutes les huppes passoient l'hyver dans les arbres creux engourdies et dépouillées de leurs plumes" BUFFON. 1750.
- "Selon quelques-uns, la huppe étoit chez les égyptiens l'emblême de la piété filiale: les jeunes prenoient soin, dit-on, de leurs pères et mères devenus caduques; ils les réchauffoient sous leurs ailes... ils souffloient sur leurs yeux malades..." BUFFON. 1750.
- "En Italie, on mange communément des huppes, on les voit accrochées à la boutique des traiteurs, au milieu des meilleurs espèces de gibier. On les mange aussi dans le levant et même en Provence". SONNINI 1801.

- "Son coeur, son foie, sa cervelle, etc... mangés avec certaines formules mystérieuses guérissent la migraine, rétablissent la mémoire, procurent le sommeil, donnent des songes agréables ou terribles". SONNINI. 1801.

N.B. Pas de chance pour les migraineux, les amnésiques et les insomniaques: la huppe fasciée est aujourd'hui protégée. Elle est en forte régression dans notre région (6). La raison en serait la régression des pommiers et la concurrence des étourneaux (encore eux) qui occuperaient les trous des pommiers restants.

(1) Les passereaux. Tome 1.Paul Géraudet. Ed. Delachaux et Niestlé. 1951.

(2) Dictionnaire étymologique. A. Dauzat. Ed. Larousse 1971.

(3) Histoire Naturelle de Buffon. 1750.

(4) Contes de Perrault.

(5) Essai sur les noms français des oiseaux d'Europe. A. Livory. Ed. Groupe Ornithologique Normand. 1985.

(6) Les oiseaux nicheurs du Parc Naturel Régional Normandie-Maine.

PLANTES RARES DE L'EST DE L'ORNE

Jeanne et Gaston MOREAU

Illustration

Claire FELLONI

LE RESULTAT D'UN RECENSEMENT

Dans le cadre d'un recensement de la flore sauvage de Basse-Normandie entrepris par Michel PROVOST, enseignant à l'Université de Caen, et sous son autorité, nous avons personnellement prospecté les deux cinquième Est du département de l'Orne, d'abord par carrés de 4 kms de côté, puis par rectangles de 5X6,5 kms.

Depuis 1982 mais surtout en 1987, 88, 89 nous avons ainsi répertorié plus de 250 espèces par carte et jusqu'à 500 dans un carré très riche et très scrupuleusement étudié.

Le nombre d'espèces atteint 1 000 et le nombre de données s'élève à 50 000 environ.

Ce travail nous a permis de retrouver des plantes signalées comme "rares" par l'Abbé LETACQ vers 1900 ou Georges LEMEE (1936) et d'en découvrir quelques nouvelles.

Nous ne citerons ici que celles pour lesquelles nous connaissons au plus 5 stations.

Il est certain que parmi ces plantes que nous qualifierons de "rares" ou "très rares" à notre échelle, il en est qui peuvent être assez communes dans des régions peu éloignées, et d'autres peu visibles par leur taille, leur dissimilation ou la brièveté de leur vie.

Leur rareté chez nous peut provenir de l'absence de milieu favorable à l'espèce, de la destruction assez récente d'un tel milieu par des bouleversements agricoles tels que drainage, emploi de pesticides, herbicides, etc; mais aussi de la proximité de la limite naturelle de leur aire climatique de poussée.

De plus, il est certain que notre prospection, qui a pourtant mobilisé bien des heures, est loin d'être totale. Il reste beaucoup de petits milieux isolés à étudier.

Nous vous serions reconnaissants de nous signaler toute plante sauvage qui vous semble peu commune et tout secteur des deux cinquième Est de l'Orne ayant un caractère particulier.

Si l'ensemble des plantes citées revêt un certain caractère d'intérêt et donc de protection, il est évident que d'autres espèces seulement assez rares chez nous, telles que Comarum palustre, Drosera rotundifolia, Gentiana pneumonanthe, lobelia urens..., et certaines orchidées, peu communes à l'échelle française, exigent une protection au moins égale.

1 ou 2 stations recensées.

- *Ajuga genevensis* — Bugle de Genève
- *Alopecurus aequalis* — Vulpin fauve
- *Amaranthus blitoides* — Amarante
- *Amaranthus retroflexus* — Amarante réfléchie
- *Anacamptis pyramidalis* — Orchis pyramidal
- *Antirrhinum majus* — Gueule de loup, grand muflier
- *Apium inundatum* — Ache aquatique
- *Armoracia rustanica* — Raifort
- *Amoseris minima* — Chicorée de mouton
- *Asarum europaeum* — Asaret d'Europe
- *Capsella rubella* — Bourse à Pasteur
- *Carduus crispus* — Chardon crépu
- *Carex elongata* — Laiche allongée
- *Catabrosa aquatica* — Catabrosa aquatique
- *Chondrilla juncea* — Chondrille à tige de jonc
- *Chrysosplènium alternifolium* — Dorine à feuilles alternes
- *Cladium mariscus* — Marisque à feuilles en scie
- *Crepis foetida* — Crépide fétide
- *Damasonium alisma* — Damasonium étoilé
- *Delphinium consolida* — Dauphinelle consoude
- *Equisetum sylvaticum* — Prêle des bois
- *Erigeron acer* — Vergerette acre
- *Erigeron mucronatum* — Vergerette mucronée
- *Euphorbia brittengeri* — Euphorbe
- *Euphrasia rostkoviana* — Euphraise officinale, casse lunettes
- *Festulolium holm-bergii* — (hybride)
- *Geranium pratense* — Géranium des prés
- *Globularia willkommii* — Globulaire de Wilkom
- *Glyceria maxima* — Glycérie aquatique
- *Goodyera repens* — Goodyère rampante
- *Helxine soleirolii* — Helxine de soleirol
- *Herniaria hirsuta* — Herniaire velue
- *Hypericum androsemum* — Androsène officinal, toute bonne
- *Iberis amara* — Ibéris amer
- *Iris foetidissima* — Iris fétide
- *Isopyrum thalictroides* — Isopyre Faux pigamon
- *Juncus pygmaeus* — Jonc nain
- *Juncus squarrosus* — Jonc rude
- *Lamium maculatum* — Lamier maculé
- *Lathyrus hirsutus* — Gesse hérissée

- *Teucrium montanum*	Germandrée de montagne
- *Thalictrum minus*	Petit pigamon
- *Thlaspi perfoliatum*	Tabouret perfolié
- *Trifolium micranthum*	Trèfle à petites fleurs
- *Tulipa sylvestris*	Tulipe sauvage
- *Typha angustifolia*	Massette à feuilles étroites
- *Utricularia minor*	Utriculaire huette
- *Verbascum blattaria*	Molène blattaire, herbe aux mites
- *Veronica teucrium*	Véronique germandrée
- *Vicia lathyroides*	Vesce printanière
- *Vida tricolor*	Pensée sauvage

3 à 5 stations recensées

- *Agrimonia procera*	Aigremoine
- *Alisma lanceolatum*	Plantain d'eau lancéolé
- *Arum italicum*	Arum d'Italie
- *Asperula cynanchica*	Aspérule des sables
- *Ballota nigra*	Ballotte noire
- *Borago officinalis*	Bourrache officinale
- *Calamintha acinos*	Thé d'Aubrac
- *Carex canescens*	Laîche blanchâtre
- *Carex leptocarpa*	Laîche à feuilles étroites
- *Centaurium pulchellum*	Petite Centaurée délicate
- *Centanthus ruber*	Centranthe rouge
- *Chamaespartium sagittale*	Genêt ailé
- *Conium maculatum*	Grande ciguë
- *Corydalis lutea*	Corydale jaune
- *Crassula muscosa*	Tillée
- *Cyperus fuscus*	Souchet brun
- *Daphne mezereum*	Bois gentil
- *Datura stramonium*	Pomme épineuse
- *Elatine hexandra*	Elatine poivre d'eau
- *Eleocharis acicularis*	Heleocharis aciculaire
- *Euphorbia cyparissias*	Euphorbe petit cyprès
- *Euphorbia platyphyllos*	Euphorbe à feuilles larges
- *Festuca gigantea*	Grande fétuque
- *Galinsoga ciliata*	Galinsoga cillé
- *Geum rivale*	Benoîte des ruisseaux
- *Helleborus viridis*	Hellebore vert
- *Hottonia palustris*	Hottonie des marais
- *Impatiens glandulifera*	Balsamine de l'Hymaloya

- *Leersia oryzoides*	Leersie faux-riz
- *Legousia hybrida*	Légousie hybride
- *Lemna gibba*	Lentille d'eau douce
- *Leonurus cardiaca*	Agripaume cardiaque
- *Lilium martagon*	Lis martagon
- *Limosella aquatica*	Limoselle aquatique
- *Lithospermum arvense*	Grémil des champs
- *Meconopsis cambrica*	Méconopsis du Pays de Galles
- *Montia fontana*	Montie des fontaines
- *Myriophyllum verticillatum*	Myriophylle verticillé
- *Myrrhis odorata*	Cerfeuil musqué
- *Nardus stricta*	Nardol raide, poil-de-chien
- *Narthecium ossifragum*	Ossifrage
- *Orchis militaris*	Orchis militaire
- *Orchis simia*	Orchis singe
- *Oreoptheris limbosperma*	Polystic des montagnes
- *Orobanche rapium-genistae*	Orobranche des genêts
- *Papaver argemone*	Pavot argémone
- *Parthenocissus inserta*	Vigne vierge...
- *Petasites fragrans*	Heliotrope d'hiver
- *Pinguicula vulgaris*	Grassette commune
- *Polygonum minus*	Renouée huette
- *Potamogeton pectinatus*	Potamot pectiné
- *Pulicaria vulgaris*	Pulicaire commune
- *Pulmonaria longifolia*	Pulmonaire à feuilles longues
- *Pulsatilla vulgaris*	Anémone pulsatille
- *Pyrola rotundifolia*	Pyrole à feuilles rondes
- *Radiola linoides*	Radiole faux-lin
- *Ranunculus ligua*	Grande douve
- *Ranunculus nemorosus*	Renoncule des bois
- *Rhynchospora alba*	Rhyncospora blanche
- *Salix viminalis*	Osier blanc
- *Samolus*	Samole ole valéranol
- *Scandix pecten-veneris*	Scandix peigne-de-Vénus
- *Schoenus nigricans*	Choin ferrugineux
- *Scirpus caespitosus*	Scirpe cespiteux
- *Scirpus ovatus*	Héllocharis
- *Scirpus uniglumis (Eleocharis uniglumis)*	Héléocharis à une glume
- *Setaria glauca*	Sétaire
- *Stachys germanica*	Epiaire d'Allemagne
- *Staphylea pinnata*	Staphylier penné
- *Tetragonolobus siliquosus*	Tétragonolobe siliqueux

- *Inula helenium*	Inule aunée
- *Legousia speculum-veneris*	Légousie miroir de Vénus
- *Lemna trisulca*	Lentille d'eau trilobée
- *Lepidium campestre*	Passerage champêtre
- *Linaria repens*	Linaire rampante
- *Lithospermum officinale*	Herbe aux perles
- *Littorella uniflora*	Littorelle uniflore
- *Lonicera xylosteum*	Chèvrefeuille des haies
- *Lythrum hyssopifolia*	Lythrum à feuilles d'hysope
- *Mentha pulegium*	Menthe pouliot
- *Muscari comosum*	Muscari à toupet
- *Neottia nidus-avis*	Néottie nid d'oiseau
- *Orchis laxiflora**	Orchis à fleurs lâches
- *Ophioglossum vulgatum**	Ophioglosse langue de serpent
- *Petasites hybridus*	Chapeau du diable
- *Pilularia globulifera**	Pilulaire à globules
- *Pinguicula lusitanica*	Grassette du Portugal
- *Polystichum setiferum*	Polystic setifer
- *Portulaca oleracea*	Pourpier potager
- *Potamogeton densus*	Potamot serré
- *Potamogeton lucens*	Potamot luisant
- *Primula vulgaris*	Primevère acaule
- *Prunella laciniata*	Brunelle laciniée
- *Prunus padus*	Prunier à grappes
- *Pyrola minor* *	Petite pyrole
- *Rumex hydrolapathum*	Patience d'eau
- *Rumex pulcher*	Patience violon
- *Saponaria officinalis*	Saponaire officinale
- *Scirpus setaceus*	Scirpe sétacé
- *Sedum cepaea*	Sedum pourpier
- *Sedum forsterianum*	Orpin de Forster
- *Sedum rubens*	Orpin rougeâtre
- *Senecio aquaticus*	Séneçon des marais
- *Serratula tinctoria*	Serratule des teinturiers
- *Stachys alpina*	Epiaire des Alpes
- *Teucrium chamaedrys**	Germandrée petit chêne
- *Thelypteris palustris*	Fougère des marais
- *Valerianella eriocarpa*	Valériane
- *Valerianella locusta*	Valériane
- *Verbascum lychnitis*	Molène lychnide
- *Veronica anagallis-aquatica*	Véronique mouron
- *Vicia lutea*	Vesce jaune
- *Wahlenbergia hederacea**	Wolhenberge à feuilles de lierre
- *Zanichellia palustris*	Zanichello des marais

ESSAY, GEOLOGIE

ET PAYSAGE

Gérard CLOUET

EN LIMITE DU MASSIF ARMORICAIN

Dans l'Orne, les plaines bordurières du Massif ancien n'offrent nullement l'aspect continu de la Plaine de Caen qu'elles prolongent pourtant vers le Sud. On retrouve bien, certes, taillés dans les calcaires du Jurassique les mêmes horizons plans qu'animent les coupures des vallées ou des vallons secs. Mais ces plaines sont fragmentées et séparées les unes des autres par les avancées des terrains anciens (forêt de Gouffern - bois de Neaufle-sous-Essay). Pour désigner ces plaines, il faut une série de noms de petites villes : plaine de Trun, d'Argentan, de Sées, d'Alençon.

C'est à la frontière de ces deux dernières plaines - plaine de Sées et plaine d'Alençon - que se situe la commune d' ESSAY dont le territoire de 1 556 hectares s'étale d'ailleurs sur l'une et l'autre de ces deux entités physiques.

1.- LA REGION D'ESSAY, UN SECTEUR AU PAYSAGE CHANGEANT,...

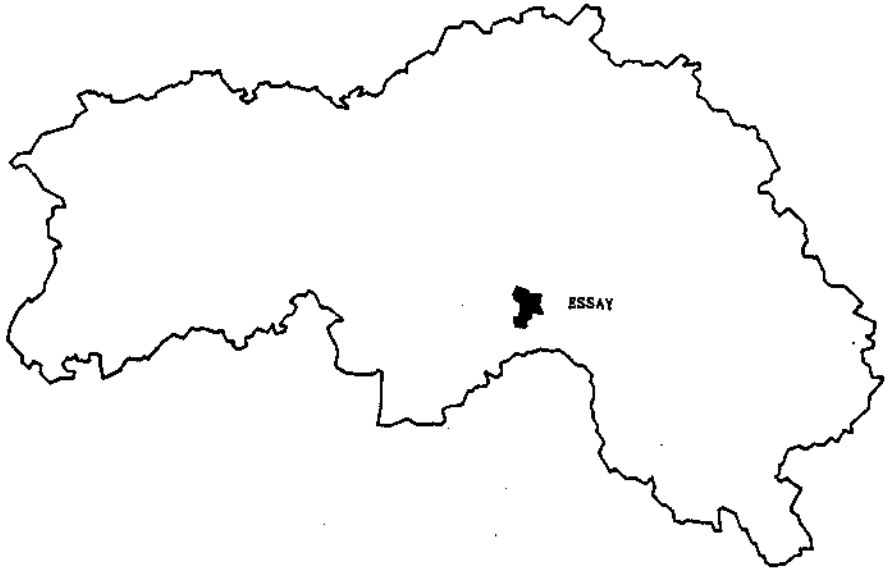

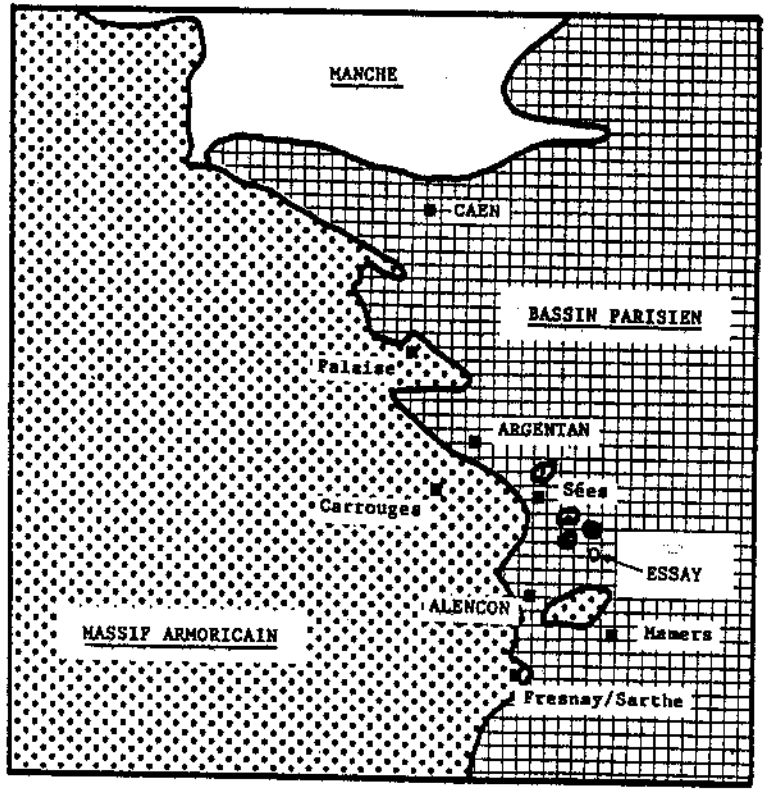

LOCALISATION DE L'ILOT DE PERSEIGNE

Le territoire de la commune d'ESSAY peut se décomposer en trois terroirs bien différenciés :

1.1. LE PLATEAU OU NORD : là s'achève la plaine de Sées.

La moitié Nord de la commune correspond aux derniers éléments de la plaine de Sées et présente l'aspect d'un plateau dont l'altitude varie entre 205 mètres (château de Villiers) et 182 mètres (Le Fourneau). Ce plateau s'achève vers le Sud par un coteau qui court de la ferme Matignon vers le bourg d'Essay puis le hameau de Montperroux selon un tracé rectiligne de direction Ouest-Est. Ce coteau matérialise la bordure méridionale de la plaine de Sées qui s'achève ainsi, dominant d'une vingtaine de mètres la campagne d'Alençon et les basses terres se raccordant à la Vallée de la Sarthe. Un réseau hydrographique peu fourni, constitué par la rivière La Vezonne et son affluent de rive droite - à écoulement intermittent - introduit cependant un contraste topographique assez net au sein de ce plateau puisque ces deux vallées sont encaissées de 20 à 30 mètres. Prenant sa source à quelques kilomètres de celle de l'Orne, la Vezonne traverse ce plateau selon un trajet grossièrement Nord-Sud et débouche vers les basses terres en tranchant net le coteau qui marque la fin de la plaine de Sées.

La vue porte loin sur ce plateau, secteur de champs ouverts, consacré à la grande culture. La haie y est absente ou rare, sauf autour des parcelles les plus humides comme celles des fermes de Vilhatel, du Clos Henri ou des Genettes. Quelques haies subsistent aussi çà et là plus ou moins bien conservées le long des ruptures de pentes qui raccordent le plateau aux vallées Ces haies sont constituées d'un mélange d'essences traditionnelles communes : aubépine, noisetier, charme, frêne, chêne, érable champêtre, épine noire. Ici les ormes, comme partout ailleurs en Basse-

Normandie, sont irrémédiablement atteints par la graphiose et sont en voie d'extinction. Quelques essences plus typiques se rencontrent çà et là et indiquent la présence d'un sous-sol calcaire : la viorne lantane, le cornouiller sanguin ou le cytise qui constituent le peuplement unique de certaines très belles haies (environs du hameau du Gué).

Quelques bois subsistent sur le plateau : bois de Matignon, bois du Clos Henri. Les bois de Matignon comportent un nombre notable d'espèces, mais comportent surtout un peuplement où dominent le tilleul, l'érable sycomore et le frêne et dans une moindre proportion le hêtre, le bouleau, le merisier et le chêne. Au sein de ces bois, se rencontrent aussi quelques espèces peu communes comme le laurier des bois mais aussi le rare comerisier à balai et plusieurs espèces d'orchidées.

Dans le bois du Clos Henri, la proportion de chêne l'emporte très nettement sur les autres arbres et arbustes (bouleau, charme noisetier, aubépine).

1.2. LE BOIS DE MONTPERROUX, une situation avancée

Le plateau qui vient d'être décrit semble se prolonger vers le Sud par une butte avancée dont l'altitude générale atteint 200 mètres. Cette butte se rattache au plateau par l'intermédiaire d'un pédoncule étroit où se sont implantées les habitations du hameau du Montperroux. Toutefois, le sommet et les pentes de la butte de Montperroux sont couverts par une centaine d'hectares de futaie qui fait partie de la forêt de Bourse - forêt domaniale connue pour la qualité de ses futaies de chênes -. Cette butte avancée densement boisée, domine fortement les herbages et les parcelles boisées de basses terres, s'imposant à la vue et marquant le paysage de sa masse de frondaisons.

1.3. LES BASSES TERRES DU SUD, là commence la Vallée de la Sarthe

Dominées à la fois par le plateau de la plaine de Sées et la butte de Montperroux, les basses terres se présentent comme une vaste plaine de faible amplitude altimétrique (150 à 140 m) occupées par de larges prairies humides entourées de haies, et de quelques bois (taillis d'Essay). La Vezonne et ses affluents de rive droite : ruisseau de Sau, de Vandes, parcourent ce vaste espace avant de confluer quelques kilomètres plus au Sud avec la Sarthe. Le caractère particulièrement humide de ces basses terres influe sur la composition floristique des haies où les saules, les peupliers, voire les aulnes se mélangent en nombre important aux frênes, érables champêtres, charmes, ormes et chênes. On peut noter ici et là au Sud de Matignon la présence de quelques chênes épars (relictuels de la forêt ?) particulièrement beaux.

Ces trois terroirs sont parfaitement lisibles dans le paysage et identifiables par les modes d'occupation du sol. Ils constituent trois secteurs bien distincts dont la spécificité s'explique par la nature géologique du substrat.

2.- HERITAGE D'UNE TRES LONGUE HISTOIRE GEOLOGIQUE

Les prairies de SEES et d'ALENCON appartiennent au même ensemble géologique bas-normand des plaines sédimentaires secondaires qui bordent le massif armoricain (d'origine primaire et antécambrienne). Elles relèvent d'un complexe sédimentaire plus vaste : le Bassin Parisien dont elles jalonnent la limite occidentale.

Les sédiments calcaires, argileux ou marneux qui composent en partie les plaines de SEES et d'ALENCON sont d'origine marine. Ils ont été déposés par les mers du Jurassique, et plus précisément

au Bathonien pour les calcaires, au Callovien pour les argiles et les marnes, voici quelque 140 millions d'années.

Les différences soulignées par l'analyse du paysage, et les variations de l'occupation du sol sont sous-tendues par des différenciations géologiques très marquées.

2.1. OU LES MERS, LES CLIMATS, ...

Le morceau de plateau relevant de la plaine de SEES, au paysage ouvert consacré aux labours est constitué par des calcaires bathoniens visibles dans les carrières voisines des bois de Matignon, des hameaux du "Fresneau" ou des "carrières". Ces calcaires perméables sont largement recouverts par des limons éoliens d'origine quaternaire autour du château de Villiers, la mare Gérard, Beaufossé et la Barre. Dans la pointe Nord et Nord-Ouest du plateau autour de Vilhatel, le Clos Henri, les Genettes, les calcaires bathoniens sont recouverts par des argiles du Callovien inférieur. Le caractère mouillant du sol qui en découle explique le maintien dans ce secteur des prairies et des haies comme décrit précédemment.

Au pied du bourg d'ESSAY à l'endroit où la Vezonne franchit le talus courant de la ferme de Matignon vers l'Est affleurent des roches totalement différentes de celles qui viennent d'être décrites. Il s'agit aussi de roches sédimentaires mais de nature siliceuse datant de l'ère primaire constituées de grès et de schistes du Cambrien. Ces roches sont les mêmes qui apparaissent à la carrière de la Goderie à Bursard et dans le pointement rocheux de Boitron plus au Nord.

L'affleurement de ces roches primaires au sein de la plaine sédimentaire témoigne du prolongement sous les couches du secondaire des couches du massif ancien qui plongent progressivement vers l'Est.

La Butte de Montperroux qui prolonge le plateau vers le Sud est constituée non plus par du calcaire bathonien mais par de la craie déposée par les mers du Crétacé (entre - 130 et - 60 millions d'années) plus précisèment au Cénomanien. Cette craie cénomanienne surmonte une couche d'argile glauconieuse verte datant de l'Albien qui assure le contact transgressif avec les argiles du Callovien. Contact transgressif parce qu'il manque effectivement de nombreux épisodes sédimentaires entre le callovien supérieur du Jurassique et l'argile glauconieuse albienne du Crétacé. Cette lacune sédimentaire témoigne en tout premier lieu d'un arrêt de la sédimentation assez long consécutif d'un retrait progressif des mers Jurassiques vers l'Est. En second lieu elle témoigne d'un retour transgressif des mers du Crétacé recouvrant peu à peu les terres émergées.

Le sommet de la butte de Montperroux est recouvert d'argile à silex, produit de la décalcification sur place de la craie cénomanienne sous l'effet de climats de type tropical qui régnaient pendant l'ère tertiaire (de - 60 à - 1 million d'années). Seuls les silex ont résisté à cette altération massive. Les argiles à silex engendrent d'une manière générale des sols gorgés d'eau, collants,donc difficiles à labourer. Il n'est pas étonnant que la forêt s'y soit maintenue.

Les basses terres dominées par le plateau Nord et par la butte de Montperroux sont constituées essentiellement par des argiles du callovien et par des placages épars d'argile glauconieuse de l'albien (en-dessous de la ferme de Matignon, environs de la Boyère). Les argiles calloviennes et les argiles albiennes sont largement recouvertes par des dépôts de nature diverses (colluvions limoneuses) mis en place au quaternaire par ruissellement ou solifluxion à partir des reliefs environnants. La faible différen-

ciation altimétrique et aussi la nature argileuse et limoneuse des sols expliquent le caractère mouillant des sols, la présence dominante des herbages entourés de haies, et le maintien des bois sur les zones les plus ingrates.

2.2. ET LES MOUVEMENTS DE L'ECORCE TERRESTRE ONT JOUE UN ROLE FONDAMENTAL

La présence sur le territoire d'ESSAY de roches sédimentaires, d'âges très variables et de roches dérivant d'altérations climatiques s'explique donc par l'histoire géologique depuis l'ère primaire (grès et schistes du bourg) jusqu'au quaternaire (limons éoliens).

La juxtaposition de certains de ces éléments dans des situations topographiques paradoxales ne peut se justifier que par des désordes occasionnés dans les couches de sédiments. On appelle ces désordres des accidents tectoniques (failles, cassures, flexures). En effet, la plaine de SEES et les basses terres sont séparées par un accident de direction Ouest-Est comme décrit auparavant. Le compartiment Nord - la plaine de Sées - a été relevé. Le compartiment Sud - basses terres et butte de Montperroux - s'est effondré. Cet accident explique d'ailleurs l'apparition de roches primaires et du bathonien de Matignon à ESSAY, qui se sont trouvés relevés et mis peu à peu à jour par l'érosion.

Au Sud, l'effondrement du Compartiment a mis en contact la craie cénomanienne à la hauteur des argiles calloviennes plus anciennes de quelques millions d'années, indiquant par là même l'amplitude de l'effondrement (plusieurs dizaines de mètres).

A partir de ces accidents probablement contemporains de la surection de la chaîne alpine (?) au tertiaire, l'érosion due aux climats quaternaires a façonné le relief actuel. Ces couches crétacées ont été décapées au Nord et partiellement au Sud où elles ont subsisté pour former la butte de Montperroux. Les couches du Bathonien plus résistantes ont engendré le coteau de Matignon. Le Réseau hydrographique s'est organisé taillant dans ces couches géologiques, charriant des matériaux, façonnant lui aussi le relief. La végétation qui s'est installée il y a 2 000 ans, en équilibre avec les sols et le climat a engendré un paysage que seuls les hommes préhistoriques qui ont parcouru la région ont connu.

Peu à peu l'homme, devenu agriculteur, a pris possession des terres pour cultiver, aménageant un nouveau paysage qui n'a cessé d'évoluer avec les besoins et les techniques.
Les bâtiments d'habitation ou d'exploitation agricole en groupes sont venus compléter ce paysage.

Du paysage originel subsistent le relief et les lambeaux de forêt.

A N N E X E

Documents et ouvrages consultés :

- Carte I.G.N. Alençon 1.50000°
- Carte I.G.N. Alençon 1.25000°
- Carte Géologique Alençon 15000° avec notice
- La Normandie. A. Frémont 1977 in Atlas et Géographie de la France - Flammarion
- Guide géologique régional . La Normandie. F.DORE.MASSON
- Enquête communale 1975. Inventaire des équipements par commune. Ministère de l'Agriculture - Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques - D.D.A. de l'Orne - Décembre 1977.
- Arbres et arbustes - 1982 - LAROUSSE

GLOSSAIRE DES NOMS VULGAIRES DE PLANTES USITES DANS LE DEPARTEMENT DE L'ORNE

Arthur-Louis LETACQ

Illustration
Jean-François LAUNAY

REEDITION DE L'ETUDE DE 1908 (1)

L'inventaire que nous proposons ci-dessous correspond aux noms populaires locaux désignant les plantes communes du département de l'ORNE. Cette étude a été réalisée au début du siècle par le célèbre naturaliste ornais Arthur-Louis LETACQ et éditée dans le bulletin de la Société des Amis des Sciences Naturelles de Rouen en 1908.

Nous avons remis à jour, la nomenclature latine et ajouté le nom français des plantes désignées, selon le plan suivant : 1- Nom populaire recueilli par A.L. LETACQ, 2 - Taxonomie scientifique actuelle d'après le GUIDE DES FLEURS SAUVAGES (Delachaux & Niestlé 1976), 3 - Nom vulgaire actuel, 4 - Pays d'utilisation du nom populaire selon A.L. LETACQ.

"Les noms vulgaires des plantes forment chez nous une partie considérable et non la moins riche et la moins curieuse du patois local. Quelques uns trouvent leur origine dans les croyances

et les légendes religieuses; mais la plupart sont donnés par le peuple à des espèces qui attirent son regard par la singularité des formes de leurs fleurs, la couleur de leur corolle, leur port, leur aspect général, ou qui fixent son attention par les vertus et les propriétés médicales qui leur sont attribuées, leurs usages dans l'économie domestique, les obstacles qu'elles opposent à la culture. L'étude de ces dénominations, si variées sur les différents points du département, est nécessaire, sans doute pour la connaissance du patois et des traditions populaires de notre pays mais les botanistes ne sauraient non plus la négliger, car elle peut leur fournir de très utiles indications sur l'Origine et l'Histoire de nos espèces végétales". (1)

(1) Cette quatrième série de noms populaires termine l'étude de l'Abbé LETACQ. Les trois premières séries ont été publiées dans l'ordre suivant : L'EMOUCHET N° 7-8, 1984-1985, p.69-78; L'EMOUCHET N° 10, 1987, P.29-50; L'EMOUCHET N° 11, 1988, P.25-35.

(2)A. DE CANDOLLE : Origine des plantes cultivées, 1883.

P

Ponceau, Ponciâu, Poncelle : *(Papaver Rhoeas L.)*
Coquelicot - Alençonnais.

Pouès : *(Pisum arvense L.)*
Pois cultivé - partout dans le département où cette espèce est cultivée; elle ne réussit bien, comme les suivantes, que sur sols calcaires.

Pouès à fleurs : *(Lathyrus odoratus L.)*
Pois de senteur - Tout le Département

Pouès de champ : *(Pisum arvense L.)*
Pois cultivé - Tout le Département

Pouès éternels : *(Lathyrus latifolius L.)*
Gesse à larges feuilles - Tout le Département

Pouès de Mai : *(Phaseolus nanus L.)*
Haricot cultivé - Tout le département

Pouès gris : *(Pisum arvense L.)*
Pois cultivé - Pays d'Auge, Pays d'Ouche

Pouillets : *(Stellaria holostea L.)*
Stellaire holostée, Alençonnais

Poux de Cochon : *(Briza media L.)*
Amourette, brize tremblante - Pays d'Auge

Preune : *(Prunus domestica L.)*
Prunier - Tout le Département

Preugné : *(Prunus domestica L.)*
Prunier - Tout le Département

Porée : *(Allium porrum L.)*
Poireau - Alençonnais, Houlme, Passais

Porette : (Jeunes plantes d'*Allium porrum L.*)
Poireau - Tout le Département.

Porîo : *(Allium porrum L.)*
Poireau - Tout le Département.

Porion : *(Narcissus pseudo-Narcissus L.)*
Jonquille, Narcisse Jaune - Houlme, Passais, Argentenois, Pays d'Auge, Pays d'Ouche

Porion : *(Colchicum autumnale L.)*
Colchique d'Automne - Camembert.

Porjon : *(Narcissus pseudo-narcissus)*
Jonquille, Narcisse Jaune - Alençonnais, Perche.

Porjon Blanc : *(Narcissus poeticus L.)*
Narcisse des poètes - Alençonnais.

Potée : *(Agrostemma githago L.)*
Nielle des blés - Houche, Passais.

Poulains : *(Arum maculatum L.)*
Gouet Maculé - Alençonnais.

Poule-Grasse : *(Lapsana communis L.)*
Lapsane commune, Coraceline - Condé-sur-Huisne

Poumier : *(Malus communis L.)*
Pommier - Alençonnais, Passais, Houlme

Poume (fruit) : *(Malus communis L.)*
Pomme - Alençonnais, Passais, Houlme

Preugné de chien : *(Prunus spinosa L.)*
Epine noire - Houlme, Passais.

Preunelles (fruits) : *(Prunus spinosa L.)*
Fruit de l'Epine Noire - Perche, Houlme, Passais, Alençonnais

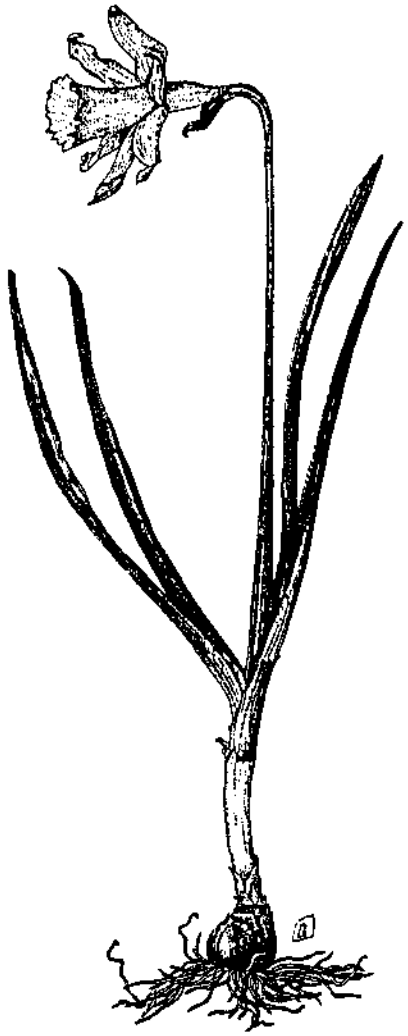

PRUGNAUX : *(Prunus Insititia L.)*
Prunier cultivé - Alençonnais.

Prunêlier : *(Prunus Spinosa L.)*
Epine noire - Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Prunelles (fruits) : *(Prunus spinosa L.)*
Fruit de l'Epine noire - Alençonnais, Argentenois, Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Prunéyer : *(Prunus spinosa L.)*
Epine Noire - Alençonnais.

Pusillée : *(Tragopogon porrifolium L.)*
Salsifis cultivé - Alençonnais.

Q

Quenouillée : *(G. Myriophyllum).*
Myriophylle - Houlme, Passais.

Querson de fontaine : *(Nasturtium officinale L.)*
Cresson de fontaine - Alençonnais, Argentenois.

Querson de russiô : *(Nasturtium officinale L.)*
Cresson de fontaine - Alençonnais, Houlme, Passais.

Querson à la noix : *(Lepidium sativum L.)*
Cresson alénois - Alençonnais.

Querson de pré : *(Cardamine pratensis L.)*
Cardamine des près - Alençonnais.

Queue d'hirondelle : *(Hydrocotile vulgaris L.)*
Ecuelle d'eau - Champsecret.

Queue de rat : *(Myosurus minimus L.)*
Queue de souris - Pays d'auge.

Queue de renard : *(Amaranthus caudatus L.)*
Amarante des jardins - Alençonnais, Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Queue de renard : *(Equisetum arvense L.)*
Prêle - Pays d'Ouche, perche.

Queue de renard : *(Melampyrum arvense L.)*
Mélampyre des champs, blé de vache - Condé-sur-Huisne.

Queue de renard : *(Spergula arvensis L.)*
Espargoutte des champs - Pays d'Ouche.

Queurage : *(Polygonum persicaria L.)*
Persicaire - Alençonnais, Perche.

Queurège : *(Polygonum persicaria L.)*
Persicaire - Houlme, Passais.

Quiquelée : *(Echium vulgare L.)*
Vipérine commune - Alençonnais.

Quintefeuille : *(Potentilla reptans L.)*
Potentille rampante - Pays d'Ouche.

Quiochettes : *(Aquilegia vulgaris L.)*
Ancolie commune - Passais.

Quiochettes : *(Campanula trachelium L.)*
Campanule gantelée - Champsecret.

Quiochettes : *(Galanthus nivalis L.)*
Perce neige - Passais.

Quiochettes blanches : *(Calystegia sepium L.)*
Liseron des haies -

Quiochettes bleues : *(Campanula rapunculus L.)*
Campanule raiponce - Houlme, Passais.

R

Racouette : *(Equisetum palustre L.)*
Prêle des Marais - Pays d'Auge.

Raiponse : *(Campanula rapunculus L.)*
Campanule raiponse - Alençonnais, Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Raison du guiâbe : *(Tamus communis L.)*
Tamier commun - Alençonnais, Argentenois, Perche, Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Ramberge : *(Mercurialis annua L.)*
Mercuriale annuelle - Campagnes d'Alençon.

Rameau d'Or : *(Cheiranthus cheiri L.)*
Giroflée, violier - Alençonnais.

Ravenelle : *(Cheiranthus cheiri L.)*
Giroflée, violier - Alençonnais, Perche, Pays d'Auge, Pays d'Ouche, Houlme.

Rèbe : *(Galium aparine L.)*
Gaillet gratteron - Alençonnais.

Repse : *(Galium aparine L.)*
Gaillet gratteron - Passais, Houlme.

Régras : *(Lolium perenne L.)*
Ray gras anglais, ivraie vivace - Tout le Département.

Régras : *(Lolium italicum L.)*
Ray gras d'Italie, ivraie multiflore - Tout le Département.

Reine des près : *(Spiraea ulmeria L.)*
Reine des près : *(Filipendula ulmaria)* - Alençonnais, Argentenois, Pays d'Auge, Pays d'Ouche, Perche.

Reinette : *(Spiraea ulmaria L.)*
Reine des près : *(Filipendula ulmaria)* - Pays d'Auge.

Réséda sauvage : *(Reseda lutea L.)*
Réséda jaune - Perche, Pays d'Auge.

Rétamboeuf : *(Ononis spinosa L.)*
Bugrane épineuse - Pays d'Auge.

Rète-Boeuf : *(Ononis spinosa L.)*
Bugrane épineuse - Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Ribans : *(Phalaris arundinacea var. variegata L.)*
Alpiste roseau - Alençonnais.

Ribans d'eau : *(Sparganium ramosum L.)*
Rubanier dressé - Mauves.

Riochet : *(Tragopogon pratense L.)*
Salsifis des près, barbe de bouc - Alençonnais, Perche.

Riochet : *(Scorzonera humilis L.)*
Scorsonère humble - Alençonnais, Perche.

Rondelle : *(Asarum europaeum L.)*
Asaret d'Europe - Environs de Vimoutiers.

Rond-Plantain : *(Plantago major L.)*
Plantain majeur, grand plantain - Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Rose de chien : *(Rosa canina L.)*
rosier des chiens - Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Rose d'ergancier : *(Rosa canina L.)*
Rosier des chiens - Alençonnais.

Rose de Noël : *(Helleborus niger L.)*
Ellébore noir - Tout le Département.

Rosios : *(Typha augustifolia L.)*
Massette à feuilles étroites - Passais, Alençonnais.

Rosios : *(Typha latifolia L.)*
Massette à larges feuilles - Passais, Alençonnais.

Rouche : *(Carex glauca L.)*
Laîche glauque - Perche, Alençonnais.

Rouple de Codinde (coq d'Inde) : *(Amaranthus caudatus L.)*
Amarante des jardins - Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Rousse (nom donné dans l'Alençonnais aux têtards de chêne) :*(Phalaris arundinacea variegata L.)*

Rubans : *(Phalaris arundinacea var. variegata L.)*
Alpiste roseau - Tout le Département.

Russe : *(Raphanus raphanistrum L.)*
Ravenelle - Tout le Département.

Russe : *(Sinapis arvensis L.)*
Sévené, ravenelle, moutarde des champs - Perche, Passais, Houlme.

S

Sabots à la Vierge : *(Lotus corniculatus L.)*
Lotier corniculé, Pied de poule - Alençonnais.

Saigne nez : *(Fumaria officinalis L.)*
Fumeterre officinale - Alençonnais.

Sainfoin : *(Onobrychis sativa L.)*
Sainfoin, esparcette : *(Onobrychis viciifolia)* - Presque Partout.

Sanecon : *(Senecio vulgaris L.)*
Séneçon commun - Alençonnais, Houlme, Passais, Argentenois, Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Sang de dragon : *(Rumex sanguineus L.)*
Patience sanguine - Pays d'Ouche, Pays d'Auge, Houlme, Passais.

Sangle : *(Sinapis arvensis L.)*
Moutarde des champs, sénevé - Environs de Moulins-la-Marche

Sang Vert : *(Lonicera periclymenum L.)*
Chèvrefeuille des bois - Alençonnais.

Sanique : *(Sanicula europea L.)*
Sanicle d'Europe - Pays d'Auge, Pays d'Ouche, Houlme.

Sansonnette : *(Vaccinum myrtillus L.)*
Airelle myrtille, Myrtille - Moulins-la-Marche et Environs.

Sanue, Sanure : *(Sinapis arvensis L.)*
Moutarde des champs, sénevé - Alençonnais, Perche, Pays d'Ouche et quelques localités du Pays d'Auge.

Sanue, Sanure : *(Sinapis nigra L.)*
Moutarde des Champs, Sénevé - Alençonnais, Perche, Pays d'Ouche et quelques localités du Pays d'Auge.

Sarriette : *(Satureia hortensis L.)*
Sarriette cultivée - Alençonnais.

Saut (Sô) : *(Salix caprea L.)*
Saule Marsault - Pays d'Auge, Pays d'Ouche, Perche, Houlme, Passais

Saut (Sa) : *((Salix cinerea L.)*
Saule cendrée - Pays d'Auge, Pays d'Ouche, Perche, Houlme, Passais.

Saut (Sa) : *(Salix aurita L.)*
Saule à oreillettes - Pays d'Auge, Pays d'Ouche, Perche, Houlme, Passais.

Saut-de-Mouton : *(Lonicera periclymenum L.)*
Chèvrefeuille des bois - Coulonges-sur-Sarthe.

Sauvageon : *(Malus acerba L.)*
Pommier - Monceaux.

Sauvageot : *(Malus acerba L.)*
Pommier - Alençonnais.

Scapulaire : *(Asplenium trichomanes L.)*
Faux cappillaire - Houlme, Passais.

Sceau de Salomon : *(Polygonatum multiflorum L.)*
Sceau de Salomon multiflore - Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Semmeterre : *(Fumaria officinalis L.)*
Fumeterre officinale - Alençonnais.

Sémeçon : *(Senecio vulgaris L.)*
Séneçon commun - Environs de Longny.

Sénique, S'nique : *(Sanicula europaea L.)*
Sanicle d'Europe - Alençonnais, Perche, Pays d'Auge.

Sentène : *(Vaccinium myrtillus L.)*
Airelle Myrtille - Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Sentine : *(Vaccinium myrtillus L.)*
Airelle Myrtille - Alençonnais, Houlme, Passais, Perche.

Sentiniers (des) : *(Vaccinium myrtillus L.)*
Airelle Myrtille - Alençonnais.

Sersifis : *(Tragopogon porrifolium L.)*
Salsifis cultivé : *(Tragopogon porrifolius)* - Houlme, Passais.

Sertifis : *(Tragopogon porrifolium L.)*
Salsifis cultivé : *(Tragopogon porrifolium)* - Perche.

Sertifis sauvage : *(Tragopogon pratensis L.)*
Salsifis des près, Barbe de Bouc - Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Seus, Seu : *(Sambucus nigra L.)*
Sureau Noir - Alençonnais, Perche.

Sguë : *(Conium maculatum L.)*
Grande ciguë - Alençonnais, Perche, Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Sguë : *(Aethusa cynapium L.)*
Petite ciguë - Alençonnais, Perche, Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Sguë de Chien : *Aethusa cynapium L.)*
Petite ciguë - Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Sinfin : *(Onobrychis sativa L.)*
Sainfoin, Esparcette - Coulonges-Sur-Sarthe.

Siuë : *(Conium maculatum)*
Grande ciguë - Houlme, Passais.

Siuë : *(Aethusa cynapium L.)*
Petite ciguë - Houlme, Passais.

S'nelle : *(Crataegus oxyacantha L.)*
Aubépine épineuse - Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

S'nelle : *(Crataegus monogyna L.)*
Aubépine à un style - Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

S'nique : *(Sanicula europea L.)*
Sanicle d'Europe - Perche, Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Sonnettes : *(Rhinathus glaber L.)*
Cocriste - Environs de Remalard.

Souci : *(Chrysanthemum segetum L.)*
Marguerite dorée, Chrysanthème des blés - Pays d'Auge, Pays d'Ouche

Souci Sauvage : *(Chrysanthemum segetum L.)*
Marguerite dorée, Chrysanthème des blés - Alençonnais.

Souci d'eau : *(Caltha palustris L.)*
Populage des Marais - Domfront.

Souricette : *(Sedum album L.)*
Orpin blanc - Alençonnais, Pays d'Auge.

S'risier : *(Cerasus vulgaris L.)*
Cerisier commun - Tout le Département.

S'rise : *(Cerasus vulgaris L.)*
Cerise - Tout le Département.

Sue : *(Sambucus nigra L.)*
Sureau Noir - Houlme, Passais, Perche.

Suë : *(Sambucus ebulus L.)*
Hièble - Pays d'Auge.

Sur : *(Sambucus ebulus L.)*
Hièble - Alençonnais, Argentenois, Pays d'Ouche, Pays d'Auge.

Surelle : *(Rumex acetosa L.)*
Oseille des Près - Tout le Département.

Surelle de Crapaud : *(Rumex acetosa L.)*
Oseille des Près - Houlme, Passais.

Surelle (petite) : *(Rumex acetosella L.)*
Petite Oseille - Houlem, Passais, Argentenois, Pays d'Ouche, Pays d'Auge, Perche.

Surelle Sauvage : *(Rumex acetosella L.)*
Petite Oseille - Alençonnais.

Surins : *(Malus acerba L.)*
Pommier - Carrouges.

T

Tacots : *(Digitalis purpurea L.)*
Digitale Pourpre - Flers et Environs.

Taquets : *(Stellaria holostea L.)*
Stellaire Holostée - Alençonnais, perche, Pays d'Ouche, Pays d'Auge Argentenois.

Taquets : *(Silene inflata L.)*
Silène enflé : *(Silene vulgaris)* - Alençonnais.

Tanvelée : *(Echium vulgare L.)*
Vipérine commune - Alençonnais.

Taupe : *(Typha latifolia L.)*
Massette - Passais.

Teigne : *(Cuscuta europaea L.)*
Cuscute d'Europe - Pays d'Auge, Argentenois, Alençonnais, Perche, Houlme, Bocage.

Ténuaux : *(Pulicaria dysenteria L.)*
Pulicaire Dysentérique - Camembert.

Téraspi : *(Iberis amara L.)*
Ibéris Amère - Alençonnais, Perche.

Tergnot : *(Rhamnus catharticus L.)*
Nerprun Purgatif - Moulins-la-Marche et Environs.

Téroinette : *(Ligustrum vulgare L.)*
Troène - Alençonnais.

Tête d'Alouette : *(Knautia arvensis L.)*
Knautie des Champs - Alençonnais.

Tête de jument : *(Achillea millefolium L.)*
Achillée Millefeuille - Passais.

Tétin de souris : *(Sedum album L.)*
Orpin Blanc - Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Téyeul : *(Tilia grandiflora L.)*
Tilleul à grandes fleurs - Alençonnais.

Téyeul : *(Tilia cordata L.)*
Tilleul à petites feuilles - Alençonnais.

Thé : *(Lithospermum officinale L.)*
Grémil officinal, Herbe aux perles - Pays d'Auge, Pays d'Ouche, Houlme, Passais.

Thé Sauvage : *(Lithospermum officinale L.)*
Grémil officinal, Herbe aux perles - Rémalard, Condé-sur-Huisne et Environs.

Thym Pouliot : *(Thymus chamaedrys)*
Serpolet Petit Chêne - passais, Houlme.

Thym Sauvage : *(Thymus serpyllum L.)*
Serpolet à feuilles étroites - Alençonnais, Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Tignace du Diable : *(Cuscuta europaea L.)*
Cuscute d'Europe - Flers.

Tiyeu : *(Tilia grandiflora L.)*
Tilleul à grandes fleurs - Passais, Houlme.

Tocards : *(Digitalis purpurea L.)*
Digitale Pourpre - Passais, Houlme, Perche.

Toc-Toc : *(Digitalis purpurea L.)*
Digitale Pourpre - Passais, Houlme.

Toquets : *(Silene inflata L.)*
Silène enflé : *(Silene vulgaris L.)* - Alençonnais.

Toque Bleue : *(Scutellaria galericulata L.)*
Scutellaire casquée, Toque en casque - Alençonnais, Argentenois.

Touffes : *(Dianthus barbatus L.)*
Oeillet des Poètes - Passais, Houlme.

Touffes : *(Paeonia corallina L.)*
Pivoine - Alençonnais.

Toulnel : *(Ligustrum vulgare L.)*
Troènes - Mauves.

Toute-Saine : *(Hypericum androsaemum L.)*
Androsème officinal - Pays d'Auge.

Trainasse : *(Polygonum aviculare L.)*
Renouée des Oiseaux - Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Tranasse : *(Polygonum aviculare L.)*
Renouée des Oiseaux - Le Mage.

Tranouée : *(Polygonum aviculare L.)*
Renouée des Oiseaux - Mortagne.

Traquets : *(Digitalis purpurea L.)*
Digitale Pourpre - Banvou.

Trèf(l)e : *(Trifolium pratense L.)*
Trèfle des Prés - Alençonnais, Argentenois, Perche, Pays d'Auge Pays d'Ouche.

Trèfle anglais : *(Trifolium incarnatum L.)*
Trèfle incarnat, Farouch - Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Trèfle blanc : *(Trifolium repens L.)*
Trèfle rampant, Trèfle blanc - Pays d'Auge, Argentenois.

Trèfle blanc (petit) : *(Trifolium repens L.)*
Trèfle rampant, Trèfle blanc - Alençonnais, Pays d'Ouche.

Trèfle d'eau : *(Menyanthes trifoliata L.)*
Trèfle d'eau - Champsecret.

Trèfle de russia : *(Menyanthes trifoliata L.)*
Trèfle d'eau - Passais, Houlme.

Trèfle Jaune : *(Trifolium dubion)*
Trèfle douteux - Houlme, Passais.

Trèfle Jaune : *(Trifolium campestre L.)*
Trèfle jaune - Houlme, Passais.

Trèfle jaune : *(Trifolium micranthum viv.)*
Minette - Houlme, Passais.

Trèfle Jaune : *(Medicago lupulina L.)*
Luzerne lupuline, Minette - Houlme, Passais.

Trèfle Jaune : *(Anthyllis vulneraria L.)*
Anthyllide vulnéraire - Pays d'Auge, Pays d'Ouche, Perche.

Trèfle rouge : *(Trifolium incarnatum L.)*
Trèfle incarnat, farouch - Tout le Département.

Trèfle sauvage : *(Trifolium repens L.)*
Trèfle rampant, Trèfle blanc - Alençonnais.

Trémaine : *(Trifolium pratense L.)*
Trèfle des prés - Passais.

Tremble : *(Populus tremula L.)*
Peuplier tremble - Tout le Département.

Tremblotte : *(Briza médica L.)*
Amourette, Brize tremblante - Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Treufle : *(Trifolium pratense L.*
Trèfle des prés - Perche.

Treufle Faraud : *(Trifolium incarnatum L.)*
Trèfle incarnat, farouch - Environs de Rémalard et de Longny.

Trompe-Bonhomme : *(Alopecurus agrestis L.)*
Vulpin des Champs - Tout le Département.

Troénel, Trouinel : *(Ligustrum vulgare L.)*
Troène - Environs de Rémalard et de Longny.

Truffe, Trufle : *(Solanum tuberosum L.)*
Douce-Amère - Alençonnais, Argentenois, Perche.

V

Vèche : *(Vicia sativa L.)*
Vesce cultivée - Alençonnais, Argentenois, Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Vècheron : *(Vicia cracca L.)*
Vesce Cracca - Alençonnais.

Vècheron : *(Vicia sepium L.)*
Vesce des Haies - Pays d'Ouche.

Veillée : *(Convolvulus arvensis L.)*
Liseron des Champs - Alençonnais.

Verdiot : *(Ervum hirsutum L.)*

Véronique mâle : *(Veronica officinalis L.)*
Véronique officinale - Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Vignon : *(Ulex europaeus L.)*
Ajonc d'Europe - Houlme, Passais, Argentenois, Pays d'Ouche.

Violette : *(Viola odorata L.)*
Violette odorante - Tout le Département.

Violette de Chien : *(Viola canina L.)*
Violette des chiens - Alençonnais, Argentenois, Pays d'Auge, Pays d'Ouche.

Viône, Viorne : *(Clematis vitalba L.)*
Clématite des Haies - Alençonnais, Argentenois, Pays d'Auge, Pays d'Ouche, Perche.

Viône, Viorne : *(Lonicera periclymenum L.)*
Chèvrefeuille des bois - La Carnelle.

Viyée : *(Convolvulus arvensis L.)*
Liseron des Champs - Alençonnais, Argentenois, Perche.

Viyée traînante : *(Convolvulus arvensis L.)*
Liseron des champs - Alençonnais.

Y

Yèble : *(Sambucus ebulus L.)*
Hièble - Pays d'Ouche

Yerre : *(Hedera helix L.)*
Lierre - Alençonnais.

Yeuble : *(Sambucus ebulus L.)*
Hièble - Environs de Moulins-la-Marche.

Z

Zèbe, Zièble : *(Sambucus ebulus L.)*
Hièble - Alençonnais.

Zieuble : *(Sambucus ebulus L.)*
Hièble - Environs de Le Mesle-sur-Sarthe.

Zible : *(Sambucus ebulus L.)*
Hièble - Anvirons de Rémalard.

LA TAUPE EST UNE BETE NOIRE

Bernard LANGELLIER
Illustration
Thierry CAMUS

OBSCURANTISME ET STRYCHNINE

Agriculteurs et jardiniers qui voient parfois leurs parcelles envahies par des taupinières gênantes pensent à la strychnine. Elle ne peut être utilisée que par des organismes agréés, tels les groupements de défense des ennemis des cultures.

Examinons le râtelier.

Aux temps lointains de l'obscurantisme, on était persuadé que les taupes se nourrissaient des racines des plantes. Raspail, grand taupiphobe, disait au 19ème siècle "les taupes font aux racines ce que les bestiaux font aux tiges". Jean-Henri Fabre dans son livre "les auxiliaires" (1918), se propose "d'examiner le râtelier pour reconnaître si l'animal est carnivore ou herbivore... montre moi tes dents, je te dirai ce que tu manges". Pas de doute possible, la taupe, de par ses 44 dents pointues, est un micro-carnivore. Le respect de la taupe n'est pas une nouveauté d'écologistes. Paul Bert en 1884 disait déjà: "On a tort de détruire les taupes comme on le fait, elles ne mangent jamais les racines des plantes et dévorent une quantité de vers blancs (larves de hanneton) et d'autres insectes malfaisants cachés sous la terre". Insectes malfaisants mis à part, voilà une phrase qui fait plaisir aux naturalistes. Par contre, la presse, encore plus taupiphobe que Raspail, crie "Sus aux taupes" (Ouest-France du 20 déc. 1985).

Au moins aujourd'hui, on emploie des moyens sérieux dignes de responsables: la strychnine. Fini le bricolage de grand-papa genre pièges à taupes. Aujourd'hui; les manteaux de taupes ne sont plus à la mode, la strychnine a remplacé le taupier, les larves de hanneton ne courent plus les galeries.

Pourquoi la taupe creuse-t'elle?

La taupe se nourrit aujourd'hui à 90% de vers de terre et accessoirement de larves d'insectes (dont certains deviennent rares (hannetons et carabes). C'est en fouillant (en vérotant comme on disait autrefois) qu'elle trouve ses proies. C'est aussi en fouillant qu'elle échappe à ses prédateurs (martre, fouine, belette, renard, hulotte, héron et surtout buse). De plus véroter, c'est, pour la taupe, indispensable à son équilibre psychique. Une taupe, privée expérimentalement de la possibilité de fouiller, devient folle. En fouillant, elle a toujours sa courte queue relevée de façon à toucher le plafond de sa galerie.

L'anatomie et la morphologie de la taupe sont adaptées au fouissage: ses membres antérieurs sont des pelles mécaniques; ses petits yeux cachés sous les poils évitent la terre. On a pensé longtemps qu'elle n'avait pas de nerf optique. En réalité, le nerf optique possède 200 fibres nerveuses, ce qui est très peu. En injectant expérimentalement de la thyroxine, les yeux de la taupe deviennent plus gros. les fabulistes n'ont pas ignoré la myopie de la taupe: "Une taupe disait à sa mère qu'elle voyait clair. Sa mère pour l'éprouver lui donna un grain d'encens et lui demanda ce que c'était. "c'est un caillou, dit-elle." - "Mon enfant, reprit sa mère, non seulement tu es privée de la vue, mais encore tu as perdu l'odorat". (Esope 6ème Siècle avant J.C.). "Lynx envers nos pareils, taupe envers nous". (La Fontaine Liv.I fab. VII).

Si la taupe voit mal, elle a par contre une sorte de 6ème sens, au niveau du museau, qui n'est connu que chez les talpidés. D'ailleurs il est plus développé chez la taupe à nez étoilé d'Amérique du nord. Son rôle n'est pas très bien connu, mais il est incontestablement lié à la vie fouiseuse. Creuser-véroter, c'est pour la taupe toute sa vie. Elle creuse jusqu'à 20 m par jour. Mais elle n'est pas la seule; sa cousine d'Amérique, la taupe marsupiale d'Australie, le campagnol terrestre ou rat-taupier, la courtillière ou taupe-grillon, la larve de taupin... sont aussi des spécialistes de la galerie.

On peut se demander comment ces animaux ont pu évoluer dans le sens de la vie souterraine. La taupe est une sorte de musaraigne qui aurait décidé de vivre sous terre. Voici une explication qui tient plus du conte des origines que du compte-rendu scientifique. "Trois frères cherchaient leur père disparu. "Il est peut-être pendu, dit le coucou". "Il est peut-être noyé, dit la carpe". "Il est peut-être inhumé, dit la taupe".

Le royaume des taupes.

Malgré son pelage "plus doux que le plus fin des velours" la taupe n'a pas bonne presse. Il faut comprendre les agriculteurs et les jardiniers voyant leurs semis de betteraves dérangés par les taupes, ces bêtes noires qui recherchent leur père défunt. Je ne donnerai pas mon avis sur la destruction des taupes par la strychnine, car je ne suis pas concerné financièrement. Je ne dirai pas que les empoisonneurs de taupes ont un "ver-taupe" dans le cerveau. Il faut dire la vérité: qu'aujourd'hui la taupe n'a plus, agrochimie aidant, de vers blancs à se mettre sous la dent, que les vers de terre ne sont pas des nuisibles, bien au contraire, et que ses prédateurs (renards, buses...) ne mangent pas que des taupes, mais aussi veaux, vaches, cochons, couvées... en un mot; ces prédateurs n'ont pas meilleure presse que la taupe. Autrement-dit ni les proies, telles les larves de hanneton, ni les prédateurs, telle la buse, ni la taupe elle-même ne sont aimés. Un doux rêveur me chuchotte à l'oreille que si on voulait bien tolérer toutes ces bêtes, l'agriculture s'en porterait peut-être aussi bien, strychnine en moins.

LE PETIT DICTIONNAIRE DE LA TAUPE

Taupe viendrait de talp, talpen, en kymrique = monceau ou taupinière.

Une taupe, ça peut-être: 1) un mammifère insectivore,

2) un étudiant en math-spé - polytechnique, qui recrutait des des officiers du génie pour faire des galeries de mines.

3) une personne peu clairvoyante (allusion à sa mauvaise vue)

4) une personne sournoise (allusion au cheminement dans les galeries).

5) un espion.

Une vieille taupe:

femme âgée et désagréable.

Un taupier:

Un chasseur de taupe.

Une taupière:

Un piège à taupes.

Une taupinée

Une taupinière (= parfois une petite colline, par extension).

Un taupé:

Une variété de chapeau-feutre, fait de poils de lièvre et/ou de taupe et/ou de rat musqué.

Un taupin:

1) coléoptère dont la larve se nomme "fil de fer" et vit 4 ans sous terre.

2) un mineur qui sapait les remparts des villes.

3) un soldat qui posait des mines sous terre.

Taupinal:

Exercice compliqué.

Taupineuse:

Jeu médiéval utilisant des tranchées dans le sol.

Francs-taupins:

Corps d'élites paroissiales qui avaient beaucoup de privilèges sous Charles IX.

Ver-taupe:

Maladie qui donne l'impression qu'une taupe fouille à l'endroit douloureux.

Charrue-taupe:

Sorte de charrue sous-soleuse pour le drainage.

Taupe de mer:

Requin.

Rat-taupier:

Campagnol terrestre (qui fait des taupinières comme la taupe). (absent dans l'ouest de la France).

Taupe marsupiale:

Mammifère marsupial qui ressemble à (et qui vit comme) la taupe.

Taupe-canard ou taupe aquatique:

C'est l'ornithorynque.

Taupe-grillon:

Courtillère, appelée aussi taupe volante ou taupette.

Mal de taupe:

Maladie du cheval qui se manifeste au niveau de la nuque.

Véroter:

C'est fouiller en parlant de la taupe, en certains coins de la Basse-Normandie.

EXPRESSIONS:

"Myope comme une taupe"

"Vivre comme une taupe". (= vivre caché).

"Aller au royaume des taupes". (= mourir).

"Aller comme un preneur de taupes". (= marcher lentement, à petits pas, comme quelqu'un qui cherche des taupes).